

## Nuisances Aériennes : RESPECTEZ NOUS !

(Association sans but lucratif, régie par la loi du 17/1901 et le décret du 16/8/1901 )  
 Siège social 3 impasse du mort rû – 91620 NOZAY - Site Internet : [www.narn91.fr](http://www.narn91.fr)  
 Contact : Isabelle REGNAULT (Présidente) 06 14 71 08 66 -  
 Email [la.présidente@narn91.fr](mailto:la.présidente@narn91.fr)



Bulletin d'information de Septembre 2013

### → Dix années de présence sur le terrain pour NARN91 !

En participant en 2000, sous la tour Eiffel à la manifestation contre les modifications des couloirs aériens *qui auraient pu passer au-dessus de Nozay*, nous n'imaginions pas que nous faisons nos premiers pas dans une bataille qui durait déjà depuis 1968, date du couvre-feu à Orly et surtout 1994, date du décret de limitation du nombre de mouvements à Orly !

Représentant d'abord Nozay, puis en 2008, la région autour de Nozay, NARN91 est impliquée dans le monde associatif régional et national, au sein des collectifs (FCNA, UASF puis ANA)\* et de la fédération française de lutte contre les nuisances (UFCNA)\* mais aussi au sein des commissions officielles (*nommé par décret*) à la CNPN\* puis à l'ACNUSA\* (au niveau de la commission des amendes), puis plus récemment au sein du CNB\*.

Au travers de nos rencontres avec la DGAC\* et le Ministère de l'Environnement et du transport, nous maintenons nos positions et nos exigences :

- ☞ La réduction du bruit par tous les moyens (technologie ou procédure d'exploitation),
- ☞ le maintien du couvre-feu sur Orly de 23h30 à 6h00, voire son allongement d'une heure le matin (*cf. pétition AVEVY*),
- ☞ le maintien du plafonnement à environ 200.000 mouvements par an,
- ☞ le respect des trajectoires (*notamment le VPE ouest*). (*voir les dossiers sur notre site*)

(\*) FCNA : Forum contre les nuisances aériennes, UASF : Union des associations du sud francilien, ANA : Alerte Nuisances Aériennes, UFCNA : Union Française Contre les Nuisances des aéronefs, CNPN : Commission Nationale de Prévention des Nuisances aériennes, ACNUSA, Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires, CNB : Conseil National du Bruit, DGAC : Direction Générale de l'aviation civile

### → La bataille n'est pas terminée !

Après les projets avortés de troisième aéroport en IdF et d'un hypothétique déménagement d'Orly, les autres projets se mettent en place : densification du trafic dans l'espace supérieur, accords de « ciel unique européen », réorganisation des centres de contrôles aériens...\*\*. Si les conditions économiques défavorables de ces dernières années ont freiné la croissance du transport aérien, il est annoncé dans tous les meetings internationaux le doublement du trafic sous 20 à 25 ans et la vente de dizaines de milliers d'avions supplémentaires. Alors que faire ?

#### **Pour nous la réponse est toujours : AGIR pour ne plus SUBIR !**

- Ne pas laisser une chaise vide lors d'une consultation,
- Ne pas laisser une page vide lors d'une enquête publique,

compte tenu du risque de se voir imposer des nuisances, sans avoir pu réfléchir aux solutions alternatives ou aux mesures qui pourraient limiter les nuisances.

(\*\* Vous trouverez de nombreux articles sur Internet sur ces différents dossiers)

### → NARN91 doit continuer à vivre et à se battre pour nous tous !

Pour cela, il faut qu'à Nozay et dans chaque ville autour de Nozay, les habitants continuent à se mobiliser au sein des associations, pour faire entendre leurs voix.

- **Adhérer**, participez, soutenez notre action,
- Venez aux Expositions et aux Assemblées Générales,
- Posez vos questions sur le site ou par mail,

**Mais ne baissez pas les bras maintenant...**

**Vous trouverez un bulletin d'adhésion / ré-adhésion au dos de ce document**

## → La révision 2013 du plan de gêne sonore d'Orly.

Le plan de gêne sonore (PGS) définit les zones voisines de l'aéroport où les riverains sont soumis au bruit. Il sert à déterminer l'éligibilité d'une habitation à une **aide financière pour l'insonoriser**. Le plan actuel date du 28/12/2004. Afin de prendre en compte les dernières évolutions intervenues dans l'exploitation de l'aérodrome, il est nécessaire de le réviser périodiquement. Les communes concernées sont consultées et peuvent faire connaître par délibération du Conseil municipal, leurs observations avant le 15/10/2013.

Le financement de cette aide est assuré par les recettes fournies par la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA). Elle est perçue pour chaque décollage des avions d'au moins 2 tonnes.

*(Voir le dossier sur notre site)*

Pour savoir comment obtenir une aide, appelez au **0810.87.11.35** ou connectez-vous sur <http://www.entrevoisins.org>

## → Baisse de la TNSA sur les aéroports de Roissy, Orly et Nice !

En Ile-de-France, alors que 121 720 logements peuvent prétendre à une aide à l'insonorisation, 83 915 d'entre eux n'ont toujours pas fait l'objet de travaux, ni même d'un dépôt de dossier. Il faudrait plus de vingt ans pour les traiter.

La DGAC affirme que « *cette baisse n'aura aucun impact sur les riverains, car depuis 2008, la majorité des dossiers en retard ont été traités* » et compte tenu des dossiers déposés annuellement, il existe annuellement un excédent de trésorerie sur Roissy et Orly.

Cette taxe représente 55 millions d'euros/an payées par les compagnies.

De nombreux élus demandent un assouplissement des conditions d'attributions des aides financières afin de permettre d'insonoriser plus de logements. La DGAC se retranche derrière la loi qui a instauré des critères d'attribution restrictifs.

✉ **NARN91 demandera avec les autres associations, collectifs et la fédération, l'évolution de ces critères dans la loi, afin d'insonoriser un plus grand nombre de logements dans les zones de bruit.**

## → Nous vous suggérons quelques lectures

Abonnez-vous à la lettre d'information en complétant le formulaire en ligne.



→ Vous trouverez le « formulaire de Signalement », les dossiers sur VITRAIL, le dispositif de sanctions sur notre <http://www.narn91.fr>



ACNUSA Rapport 2012,  
Disponible en version interactive sur  
<http://www.acnusa.fr/userfiles/Rapport-ebook2012/index.html>

## → Votre action est primordiale !

### POUR AGIR OU NOUS SOUTENIR DANS NOTRE ACTION

#### → Adhérez à l'association, faites adhérer !

Remplissez ce formulaire, envoyez le à l'adresse indiquée dans l'entête, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de « NARN91 ». **La cotisation annuelle est de 10 € pour une famille.**

*Les statuts sont disponibles sur le site Internet de l'association.*

Nom et prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Observations : \_\_\_\_\_

Date et signature

